

DESTINATAIRES : Utilisateurs des services d'anatomopathologie du CHDL

EXPÉDITEUR : Le laboratoire d'anatomopathologie du CHDL

DATE : Le 3 avril 2020

OBJET : **Demande autopsie**

Dans le contexte actuel de pandémie de la COVID-19, dans un souci d'utilisation judicieuse des ressources humaines et matérielles, voici les directives en lien avec les demandes d'autopsie :

- Aucune autopsie n'aura lieu au CHDL pour un patient suspecté ou COVID positif. Nos installations ne permettent pas de faire une autopsie avec le coronavirus.
 - o Il est possible de procéder à un dépistage du COVID-19 post-mortem au besoin.
 - o Un corridor de service est en développement avec le CHUM pour un cas où une autopsie serait justifiée et pertinente chez un patient suspecté ou COVID positif. Communiquer avec le pathologiste de garde pour obtenir plus d'informations.

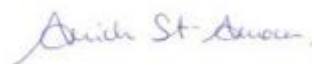
- Les autopsies hospitalières seront temporairement cessées au CHDL.
 - o Toutefois, pour une demande d'autopsie jugée pertinente, essentielle ou urgente, le médecin traitant devra communiquer avec le pathologiste de garde afin de discuter de la pertinence et/ou étendue de celle-ci.

Pour toute question et/ou commentaire, veuillez communiquer avec nous à l'extension #2937.

Merci de votre collaboration.



Abbas Akhdar, m.d.
Pathologiste
Chef du Service d'anatomopathologie



Anick St-Amour
Chef des services de biologie médicale